



EXPOSÉ DE POSITION

PRIORITÉS DU S&D POUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE (2014-2019)

UNE EUROPE DURABLE

Sauvegarder notre pêche et nos pêcheurs

Date:

24/02/2016



Groupe de l'Alliance progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement Européen

Parlement Européen
Rue Wiertz 60
B-1047 Bruxelles
T +32 2 284 2111
F +32 2 230 6664
www.socialistsanddemocrats.eu

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	RÉDUIRE LES DÉFICITS PUBLICS AU SEIN D'UN CALENDRIER RÉALISTE:...	4
3	GARANTIR LES INVESTISSEMENTS PAR DES RÈGLES BUDGÉTAIRES ADAPTÉES:	4
4	PROTÉGER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT MARIN.....	6
5	DIMENSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	9
6	GOUVERNANCE.....	12
7	DIMENSION EXTÉRIEURE.....	14
8	CROISSANCE BLEUE: L'AVENIR DE LA PÊCHE	16

1 INTRODUCTION

La crise qui a débuté en 2007, a forcé les États de l'Union européenne et les États - Unis à utiliser leurs politiques budgétaires afin d'empêcher une récession de longue durée, voir une dépression. Les politiques menées aux États-Unis ont été plus efficaces, parce qu'elles sont intervenues plus rapidement, et ont été plus fortes et plus durables. A l'inverse, la majorité conservatrice qui dirige la Commission européenne et le Conseil, ont été constamment à la traîne des événements. Le stimulus budgétaire de l'Europe a été trop faible et trop tardif, et en 2009, ignorant les leçons de l'Histoire, dominée par une crainte des marchés financiers et une mauvaise analyse macroéconomique - l'UE est passée d'une politique de relance économique à une politique d'austérité basée sur une réduction des déficits publics et de la dette à un rythme insoutenable, ce qui a renforcé et prolongé la crise économique et sociale.

Une politique économique plus intelligente basée sur une compréhension de ce qui n'a pas fonctionné s'impose aujourd'hui. C'est pourquoi notre stratégie alternative vise trois objectifs fondamentaux:

1. Réaliser une consolidation budgétaire intelligente, qui rétablirait la confiance, tient pleinement compte de la situation économique, dégagerait de nouveaux revenus, garantirait les investissements nécessaires et qui assurerait des économies budgétaires dans des secteurs pour lesquels l'impact de la réduction des dépenses aurait un impact minimal sur la demande et infligerait moins de douleur sociale;
2. Mettre en œuvre une Stratégie européenne d'investissement coordonnée, dans le cadre d'une stratégie de consolidation budgétaire à moyen terme, concentrée sur la modernisation des infrastructures, le capital humain et la mise en place des bases d'une Europe plus durable;
3. S'attaquer aux origines de la crise, en particulier les divergences régionales de productivité et un déséquilibre croissant entre salaires et profits, engendrant une dépendance excessive aux crédits pour maintenir la demande privée.

2 RÉDUIRE LES DÉFICITS PUBLICS AU SEIN D'UN CALENDRIER RÉALISTE:

Les règles européennes exigent des États membres qu'ils réduisent leurs déficits publics en dessous de 3% dès que possible, et qu'ils visent l'équilibre budgétaire à moyen terme. Cependant, la nouvelle menace d'une récession à l'échelle européenne avec des répercussions mondiales doit être prise très au sérieux. Par conséquent, la Commission européenne et le Conseil doivent faire usage de la marge de manœuvre existante dans le Pacte de stabilité en ce qui concerne le cycle économique. Cela devrait conduire à une meilleure consolidation globale et à de nouvelles entrées de croissances pour les États membres qui conservent encore une certaine marge de manœuvre budgétaire, afin d'éviter une contraction supplémentaire de la demande intérieure à travers l'Europe et la zone euro.

3 GARANTIR LES INVESTISSEMENTS PAR DES RÈGLES BUDGÉTAIRES ADAPTÉES:

Pacte de Stabilité et de Croissance a contribué à diminuer l'investissement public en Europe par son incapacité à faire la distinction entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Comme pour le secteur privé, il est normal que les gouvernements empruntent pour financer l'investissement productif - tant que les bénéfices attendus dépassent les coûts. Les statistiques officiel de l'investissement public montrent clairement l'impact négatif de cette conception erronée du Pacte : l'investissement public à travers l'Europe a chuté de 3.5% au début des années 1990 à 2.5% aujourd'hui.

De nouvelles règles sur l'investissement public doivent être envisagées, tout en assurant qu'elles ne remettent pas en cause la stabilité budgétaire. Elles devraient être définies dans "un règlement de croissance" qui compléterait les règles existantes sur la gouvernance économique. Sur la base de définitions claires des investissements productifs proposées par la Commission européenne s'appliquant au niveau des comptes nationaux, ce règlement introduirait dans le Pacte de Stabilité et de Croissance une distinction entre les dépenses courantes et l'investissement, concentrant la procédure de déficit excessif sur les premières - c'est - à - dire les dépenses publiques sans prendre en compte les dépenses d'investissement. L'impact de ce changement, qui alignerait le Pacte de Stabilité et

de Croissance sur des définitions économiques communément admises, devrait créer une marge de manœuvre budgétaire pour la zone euro afin d'augmenter l'investissement. Basé sur une nouvelle conception de l'investissement, le règlement jetterait les bases d'une stratégie européenne coordonnée d'investissement, qui devrait se concentrer sur l'enseignement, la formation, la modernisation des infrastructures et le développement des technologies intelligentes, vertes et durables. La proposition est développée de façon plus détaillée dans l'annexe de cette note: "Stabilité et croissance - le chaînon manquant". La pêche en Europe devrait s'appuyer sur des ressources stables dans un environnement sain, dans le respect des aspects économiques et sociaux du développement durable. Notre responsabilité ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe mais s'étend à tous les océans de la planète. La réforme de la politique commune de la pêche (PCP) de 2013 implique de nouvelles normes adaptées aux attentes des citoyens européens en matière de pêche, également en ce qui concerne les importations. Pour atteindre les objectifs de la réforme de la PCP, la pêche doit être régie de manière proactive et en partenariat avec les parties prenantes, à l'aide d'instruments qui les associent toutes aux différents processus, comme la colégislation, la régionalisation, les instruments juridiques et les mesures de contrôle existants.

Il convient de rappeler que la PCP prend ses racines dans la politique agricole commune (PAC), et que leur objectif, par l'intervention publique, consistait à nourrir les Européens et à garantir l'autonomie alimentaire. L'autonomie alimentaire peut rencontrer des difficultés dans une situation de marché ouvert avec une concurrence mondiale. Ces politiques se trouvant plus que jamais confrontées à des défis stratégiques en matière d'autonomie politique, une réglementation publique rigoureuse s'avère nécessaire. Notre opposition résolue a empêché la tentative libérale d'instaurer la privatisation des droits de pêche, à laquelle nous continuerons de nous opposer à l'avenir. Il faut également trouver une stratégie réglementaire cohérente en matière de sécurité de l'approvisionnement en produits de la pêche, eu égard également au commerce international.

Le développement durable est un processus qui répond aux objectifs du développement humain, tout en renforçant la capacité des systèmes naturels à continuer de fournir des ressources naturelles et des services écosystémiques, sur lesquels reposent l'économie et la société. Le développement durable se décline en

trois domaines: économique, environnemental et social. Dans ce contexte, aucun domaine ne prévaut sur les autres. Cela veut dire que toutes les actions doivent être viables (environnement contre économie), tolérables (environnement contre société) et équitables (économie contre société).

Les décisions doivent s'appuyer sur les meilleures connaissances disponibles.

4 PROTÉGER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT MARIN

Le groupe S&D s'est considérablement impliqué dans l'élaboration des nouveaux outils, paradigmes et méthodes de gestion qui figurent dans la récente réforme de la PCP et permettent à l'Union européenne d'influer sur la protection de l'environnement marin et de ses ressources.

Rendement maximal durable (RMD): Le règlement de base indique clairement que la nouvelle politique commune de la pêche suit l'approche de précaution¹ matière de gestion des pêches, dans le but de garantir le rétablissement des populations des espèces pêchées et le maintien de ces populations au-dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable. Des taux d'exploitation viables devraient être obtenus le plus vite possible, en 2020 au plus tard. Si ce n'est pas la panacée, le concept de RMD sert néanmoins à quantifier la pression durable limitant l'extraction des ressources dans l'environnement marin, que l'on exprime par le total admissible des captures (TAC). Les pêches mixtes doivent être envisagées séparément. Les conseils de la communauté scientifique doivent être pris en compte.

¹ "Approche de précaution en matière de gestion des pêches": une approche selon laquelle l'absence de données scientifiques pertinentes ne devrait pas servir de justification pour ne pas adopter ou pour reporter l'adoption de mesures de gestion visant à conserver les espèces cibles, les espèces associées ou dépendantes, les espèces non cibles et leur environnement (article 4 du règlement de base).

La politique de la pêche doit s'appuyer sur la science: Toute décision populiste ou intuitive peut avoir des répercussions préjudiciables. De 2010 à 2013, le nombre de stocks au RMD est passé de 10 à 25 dans l'Atlantique, principalement sur la base des quotas. Sur la même période, le nombre de stocks au RMD a chuté de 21 à 12 en mer Noire et en Méditerranée, principalement grâce à la gestion de l'effort de pêche. De manière générale, 95 % des stocks souffrent de surpêche en Méditerranée. Les données sont insuffisantes et loin d'être précises. Il est impératif de collecter des données afin d'étalonner pleinement l'activité conformément au RMD et d'éviter le recours systématique à l'approche de précaution qui doit être l'exception et non un mode de gestion commun. L'approche de précaution est d'autant plus nécessaire que les données ne sont pas fiables.

L'approche écosystémique de la gestion des pêches a également fait son apparition dans la nouvelle politique commune de la pêche et le groupe S&D souscrit à l'idée que la réglementation d'une espèce ne devrait pas menacer l'équilibre de l'écosystème.

Les plans pluriannuels peuvent constituer un excellent outil de gestion en complément des autorisations de captures maximales. Il est crucial d'appuyer les plans pluriannuels de reconstitution et de gestion de plusieurs espèces de chaque écosystème et de les prolonger à d'autres zones de pêche en danger est crucial. La réforme de 2013 de la PCP fait des plans pluriannuels la pierre angulaire de la gestion de la pêche européenne. Le règlement de base expose de manière explicite les principaux éléments des plans pluriannuels. L'Union doit s'engager à mettre en œuvre les plans pluriannuels conformément à la nouvelle PCP.

Le rejet, pratique néfaste qui consiste à déverser par-dessus bord les poissons indésirables, sera éradiqué entre 2015 et 2019, avec la mise en œuvre progressive de l'obligation de débarquement. L'interdiction de rejet renforcera la fiabilité des données concernant les réserves de poissons, favorisera une meilleure gestion et améliorera l'utilisation des ressources. Elle incitera également les pêcheurs à apporter des innovations techniques à leurs navires et à utiliser des engins plus sélectifs afin d'éviter les captures involontaires. Les États membres

doivent se répartir les quotas selon un mélange d'espèces censé refléter, dans la mesure du possible, la composition des espèces prévue pour leur pêche. En cas d'inadéquation entre les quotas disponibles et les modes de pêche, ils devraient envisager des ajustements en procédant à des échanges de quotas avec d'autres États membres.

Il est essentiel d'envisager tous les scénarios d'intervention possibles pour préserver l'environnement. La viabilité des stocks est cruciale pour la survie et le développement de l'industrie de la pêche, mais une activité ne devrait pas être interdite si d'autres solutions efficaces et respectueuses de l'environnement peuvent contribuer à sauvegarder les emplois. Le scénario ayant le moins d'incidence sur les trois piliers du développement durable doit toujours être privilégié. Les interdictions systématiques ne devraient intervenir qu'en dernier recours.

Plusieurs nouveaux instruments de pêche sont utilisés sans qu'une évaluation adéquate de leur impact environnemental ait été réalisée. Le résultat est positif s'ils permettent des prises plus rapides (empreinte plus faible et profits plus élevés) avec davantage de sécurité. Néanmoins, il convient de tester les nouvelles technologies et d'évaluer leur impact social et environnemental avant de les appliquer. À titre d'exemple, parmi ces nouvelles technologies, certaines sont désormais massivement utilisées sans avoir été évaluées de manière appropriée, comme les dispositifs de concentration de poissons. Le groupe S&D veillera à ce que les nouvelles technologies soient étudiées de manière appropriée avant leur application dans l'industrie.

Objectifs et actions:

- Rétablir et maintenir les populations au-dessus des niveaux capables de générer un rendement maximal durable, afin de maintenir la durabilité sociale et économique des flottes de pêche sur le long terme
- Prendre des décisions de gestion fondées sur des avis scientifiques fiables et appropriés, et prévoir également la flexibilité nécessaire pour intégrer de nouveaux avis scientifiques le plus rapidement possible

- S'efforcer d'élaborer une stratégie globale dans les plans de gestion pluriannuels
- Éradiquer les pratiques de gaspillage liées au rejet et réduire les captures involontaires en facilitant l'innovation et la sélectivité dans le secteur de la pêche aux fins d'une pêche durable et respectueuse de l'environnement dans des conditions optimales
- Demander aux États membres de faire preuve de souplesse lors de l'attribution des quotas
- Assurer l'adéquation environnementale des engins d'exploitation

5 DIMENSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Malgré plusieurs réformes depuis que la pêche est devenue un domaine de politique communautaire en 1983, le secteur de la pêche de l'Union est en recul constant d'année en année. L'épuisement des ressources naturelles, la surpêche et la baisse du nombre d'emplois persistent malgré les tentatives de changement. La nouvelle PCP, après la réforme, tend à créer un nouveau cadre juridique efficace pour un secteur de la pêche plus durable au sein de l'Union. Les procédures administratives devraient s'en trouver simplifiées dans tous les aspects du secteur de la pêche, notamment l'aquaculture.

En février 2014, l'Union comptait 87 445 navires². En matière d'emplois directs, la Commission en totalise, selon ses derniers chiffres, 116 094 dont un grand nombre se situe en Espagne, qui en compte 32 194, suivie de l'Italie, qui en détient 20 599. Étant donné qu'un emploi en mer engendre quatre emplois à terre, le secteur de la transformation comptabilisait à lui seul 115 651 emplois en 2011. Le secteur de l'aquaculture regroupe approximativement 33 019 emplois. La pêche occupe un grand nombre d'emplois dans de nombreuses îles et régions côtières. Par conséquent, sans renoncer à nos objectifs en matière d'environnement, il est

² Source: Commission européenne, *La politique commune de la pêche en chiffres*

essentiel d'adopter une stratégie reposant sur de plusieurs critères afin d'éviter de porter préjudice au secteur par des réformes successives.

La profession évolue: Les pêcheurs ont fait leurs les questions environnementales liées à leur activité. La formation a évolué dans de nombreux pays. Il est également essentiel que la formation des pêcheurs professionnels soit généralisée, afin qu'ils puissent adopter la réglementation européenne, se l'approprier et en être les gardiens. Encore aujourd'hui, tous les pays européens ne disposent pas de formation pour les pêcheurs ou d'écoles maritimes.

Bien que la définition de la **pêche artisanale** fasse toujours débat, il est important de souligner qu'il faut aider les entreprises familiales ou les entreprises dont le patron et le pêcheur sont la même personne. En ce sens, il convient clairement de renforcer le rôle des femmes dans le secteur de la pêche et, surtout, de rendre ce secteur suffisamment attractif pour les jeunes. Ces exigences représentent le minimum indispensable pour préserver le peuplement des régions côtières et assurer une cohésion territoriale.

L'organisation commune des marchés (OCM) La réforme de 2013 comporte de nombreuses mesures allant dans le bon sens. Mais il est nécessaire de s'assurer que les pêcheurs peuvent continuer à obtenir des prix raisonnables sur le marché. Le groupe S&D défendra ce point de vue.

Aquaculture: À la suite de notre appel en faveur de la promotion d'un secteur de l'aquaculture compétitif, stable, durable et adapté à l'environnement conformément au champ d'application de la politique commune de la pêche, le groupe S&D souligne la nécessité d'une aquaculture respectueuse de l'environnement et y reste favorable. Dans son rapport spécial n° 10/2014³, la Cour des comptes européenne indique que le secteur de l'aquaculture européen stagne depuis plusieurs années alors que la production aquacole mondiale a augmenté. Le rapport indique

³ [Rapport spécial n° 10/2014 de la Cour des comptes européenne](#): L'efficacité du soutien à l'aquaculture apporté par le Fonds européen pour la pêche

également que le Fonds européen pour la pêche (FEP) n'a pas soutenu efficacement le développement durable de l'aquaculture.

Le groupe S&D estime essentiel de favoriser la croissance de l'expertise artisanale, telle que la conchyliculture traditionnelle, en soutenant par ailleurs la création de nouveaux modes de production. L'aquaculture doit se détourner de l'utilisation des antibiotiques et des pesticides comme c'est le cas actuellement et elle ne doit pas détruire les habitats naturels ni mettre une pression excessive sur les stocks halieutiques naturels.

Le groupe S&D est convaincu qu'il faut encourager la protection du consommateur et la pratique d'un étiquetage clair et qu'il est nécessaire d'endiguer la fraude aux produits de la mer. Les produits de la mer doivent respecter les normes sanitaires et de durabilité, et l'étiquetage doit être fiable. Les citoyens doivent pouvoir faire les bons choix. Les informations doivent être plus transparentes et facilement accessibles, les normes d'étiquetage harmonisées et claires. La fraude aux produits de la mer et la substitution des espèces sont largement répandues; des poissons capturés illégalement sont introduits sur le marché des produits de la mer. Il convient d'améliorer la traçabilité au moyen d'outils innovants tels que le code-barres génétique.

Objectifs et actions:

- Mettre le secteur de la pêche européen à l'abri de nouveaux dégâts
- Simplifier les procédures administratives et de concession de licence
- Dispenser une formation pluridisciplinaire harmonisée aux pêcheurs
- Soutenir et protéger les entreprises familiales et renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche
- Encourager et soutenir les pêcheurs

- Favoriser la prise en compte d'aspects environnementaux pertinents dans l'aquaculture et utiliser le FEAMP pour soutenir la croissance de l'aquaculture traditionnelle ainsi que de nouveaux modes de production
- Sensibiliser le consommateur au moyen d'un étiquetage transparent et accessible et garantir des normes sanitaires et de durabilité pour les produits de la mer
- Endiguer la fraude aux produits de la mer et améliorer la traçabilité

6 GOUVERNANCE

Le cadre juridique de la pêche accorde aux institutions européennes des pouvoirs étendus sur la gestion de la pêche allant au-delà de toute autre politique européenne. Les États membres sont liés par des règles strictes imposées en haut lieu et négociées par les colégislateurs (Parlement européen, Conseil et Commission). L'interprétation juridique de la procédure législative à l'examen de la CJUE a été source de conflits. Un groupe de travail interinstitutionnel a été créé afin de trouver une solution provisoire au blocage juridique. La stratégie européenne en matière de prise de décision devrait prendre en compte toutes les parties prenantes concernées, tels que les pêcheurs, les marchands, les syndicats, les associations de consommateurs et les ONG, les scientifiques, les hommes politiques, l'administration.

Régionalisation: La réforme de la PCP a pour but de mettre un terme à la microgestion et à la vision uniforme qu'a Bruxelles de la pêche européenne. La régionalisation et une concertation élargie des parties prenantes sont la clé de cette nouvelle stratégie. Les États membres intéressés par la gestion directe peuvent soumettre des recommandations communes à la Commission européenne, qui sont ensuite transposées dans la législation européenne. Le rôle des conseils consultatifs est crucial pour pouvoir établir des mesures de gestion qui tiennent compte de la grande diversité des situations en Europe et des besoins des acteurs concernés. Les conseils consultatifs réunissent des représentants de l'industrie, des

syndicats ainsi que d'autres groupes d'intérêts tels que des ONG et des associations de consommateurs d'une zone géographique donnée. Ils doivent être consultés et donner leur avis à la Commission et aux États membres sur la gestion de la pêche dans leur région.

Pour réussir, ce nouveau type de gouvernance doit refléter une stratégie régionale et transfrontalière, plutôt que nationale.

Les systèmes de contrôle de la pêche. comprenant la surveillance, les inspections, la collecte de données et le respect de la législation, sont gérés par les autorités nationales et les inspecteurs des États membres de l'Union. Un système de contrôle a été créé en 2010 et inscrit dans le règlement de contrôle afin de superviser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Le système de contrôle a pour but de faire en sorte que les quantités de poissons capturés ne soient pas supérieures aux quantités autorisées, que des règles et des sanctions soient appliquées à l'ensemble des acteurs de la pêche de manière cohérente, et que la traçabilité des produits de la pêche de la chaîne d'approvisionnement soit assurée, etc. En vertu de la nouvelle PCP et afin d'éviter des modifications complexes en permanence, il est crucial de réviser le règlement de contrôle dans les plus brefs délais.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) épuise les stocks halieutiques et détruit les habitats marins; elle fausse la concurrence, pénalise les pêcheurs honnêtes et affaiblit notamment le secteur de la pêche des pays en développement. Le règlement européen visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN est entré en vigueur en 2010. Les produits de la pêche doivent être validés juridiquement par l'État du pavillon compétent ou l'État exportateur afin de pouvoir être importés dans l'Union ou exportés depuis celle-ci. Une liste des navires INN est émise régulièrement, sur la base des navires INN identifiés par les organisations régionales de gestion de la pêche. Le règlement INN offre également la possibilité d'inscrire sur une liste noire les États qui ne luttent pas contre les activités de la pêche illicite.

Les nouveaux accords de partenariat de pêche durable avec les pays tiers incluent des mesures de contrôle strictes et la fourniture d'un dispositif d'appui pour lutter contre la pêche INN. Les opérateurs européens qui pratiquent la pêche illicite partout dans le monde, quel que soit leur pavillon, s'exposent à de lourdes sanctions, proportionnelles à la valeur économique de leurs prises.

Au sujet de la **législation environnementale**, le groupe S&D est profondément attaché à la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) afin de parvenir à un bon état écologique d'ici 2020, avec notamment la protection de la biodiversité marine. Les objectifs des zones marines protégées et des zones d'interdiction sont importants dans ce contexte.

Objectifs et actions:

- Veiller à ce que les connaissances et l'expérience de toutes les parties prenantes d'une zone géographique donnée soient dûment prises en compte, et garantir la consultation des conseils consultatifs
- Accélérer le processus visant à l'établissement d'un nouveau règlement de contrôle
- Poursuivre la lutte contre la pêche INN à l'échelle mondiale tout en assurant la cohérence entre nos politiques de pêche et de commerce
- Veiller à ce que l'élaboration des politiques en matière de pêche prenne toujours en compte les principes de la DCSMM

7 DIMENSION EXTÉRIEURE

Les accords de pêche durable avec les pays tiers permettent aux navires de l'Union de pêcher exclusivement les stocks excédentaires du pays en question, dans un environnement réglementé juridiquement. Les accords de pêche sont axés sur la

préservation des ressources, sur la viabilité environnementale et sur le fait d'encourager le développement social et économique de ces pays, compte tenu en particulier de la protection des droits de l'homme que garantissent ces accords par une clause explicite relative au respect des droits de l'homme. L'Union verse une contribution financière aux pays partenaires pour l'accès ainsi que le soutien financier du secteur en vue d'améliorer leurs capacités administratives et scientifiques. La contribution aux coûts d'accès par les propriétaires de navires européens devrait augmenter progressivement.

Au même titre que les produits agricoles, les produits de la mer subissent une forte concurrence internationale. En effet, les normes européennes, qui constituent le fondement de nos valeurs, entraînent des coûts de production plus élevés que partout ailleurs. Il est donc impératif de consacrer une attention toute particulière aux accords de libre-échange afin qu'ils soient justes et équitables, notamment pour les pêcheurs européens, et qu'ils ne soient pas en contradiction avec les objectifs de notre politique de pêche.

L'Union, plus grand marché mondial pour les poissons et les produits de la pêche d'importation, a la possibilité de modifier les comportements au moyen d'incitations commerciales et du commerce international. Il convient d'interdire l'importation dans l'Union de poissons capturés de manière illicite et de produits de la pêche produits dans des conditions de travail inacceptables. Depuis l'entrée en vigueur du règlement INN en 2010, des progrès concrets ont été accomplis: Les pays tiers non coopératifs ne peuvent pas exporter leurs produits vers l'Union. Le groupe S&D soutient sans réserve la Commission dans les mesures qu'elle prend pour combattre la pêche illicite et les violations des droits de l'homme et du travail. Ces mesures ne seront cependant efficaces que si elles s'accompagnent de contrôles appropriés.

Objectifs et actions:

- Promouvoir la pêche durable dans les pays tiers en ciblant davantage l'appui sectoriel de l'Union sur l'aide au développement social et économique et sous réserve d'un suivi régulier
- Garantir des accords de libre-échange équitables
- Veiller à ce que tous les poissons et produits de la pêche importés dans l'Union soient produits selon des normes de travail acceptables et dans le respect des droits de l'homme
- Maintenir la pression sur les États dans la lutte contre la pêche INN et renforcer les contrôles

8 CROISSANCE BLEUE: L'AVENIR DE LA PÊCHE

Les activités humaines en mer se sont multipliées ces dernières décennies. Le potentiel de croissance et de création d'emplois est énorme et devrait être exploité dans le respect des limites écologiques du milieu marin. Conjointement aux industries connexes en amont et en aval, la pêche et l'aquaculture jouent un rôle important dans l'économie marine. La création de synergies avec d'autres secteurs pourrait être bénéfique au développement de leur potentiel (par exemple les activités touristiques liées à la pêche, l'utilisation de produits aquacoles dans la gastronomie locale, l'économie circulaire, etc.) et devrait être encouragée. Par ailleurs, la pêche et l'aquaculture responsables sont essentielles au développement durable et à un écosystème marin en bonne santé. Des fonds du FEAMP sont disponibles pour collecter davantage de données de recherche et scientifiques, qui serviront à bâtir un équilibre entre le bon état environnemental des océans et des secteurs de la pêche et de l'aquaculture solides.

Depuis maintenant plusieurs années, les pêcheurs doivent partager leur territoire avec d'autres utilisateurs et les conflits se font de plus en plus nombreux. L'énergie et l'exploitation minière marines sont les activités marines les plus voraces en

matière de surface ou celles qui ont le plus de répercussions. Il convient d'intégrer la pêche dans cette vision de l'avenir de la mer qu'est la croissance bleue et de mettre en place des outils de gouvernance locaux tels que l'aménagement de l'espace maritime pour que les décisions soient concertées, équitables et efficaces en matière de répartition de l'espace marin.

Il est crucial de tenir compte de l'opinion des populations locales dès le début du processus, en particulier des jeunes et des femmes, dont la participation est la clé de la réussite des stratégies de développement.

Objectifs et actions:

- Faire pression en faveur de la création et de la mise en place de stratégies relatives aux bassins maritimes
- Utiliser le financement du FEAMP en vue de faciliter la recherche et l'innovation dans le secteur marin de sorte à obtenir des données actualisées et exhaustives sur la pêche, qui serviront à l'élaboration de politiques éclairées et permettront de stimuler la croissance durable.